

COMMUNE D'ARREST

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 12 juin 2015

Le douze juin deux mille quinze, 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation de M. Jean-René LELONG, Maire, et sous la présidence de Mme Lysiane JOLY, 1^{ère} adjointe. Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de MM. Davy PACQUES et Cyril GUILBAUT. Mme Delphine FORESTIER est désignée comme secrétaire. Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Certains cars ne s'arrêtent toujours pas au bon endroit. La remarque sera faite au chauffeur cette semaine et le Conseil départemental en sera de nouveau informé.

Un contrat de maintenance de 480 euros par an a finalement été signé pour les radars pédagogiques, l'entreprise ne pouvant intervenir qu'à cette condition ; celle-ci est toujours attendue.

I- COMPTE ADMINISTRATIF M49 ASSAINISSEMENT 2014

La section d'investissement du compte administratif se solde par un déficit de 249.68 euros qui, cumulé avec le résultat déficitaire de 2013, donne un déficit de 4 125.78 €. La section d'exploitation se solde par un excédent de 11 729.11 € qui, cumulé avec le résultat excédentaire de 2013 et la part affectée à l'investissement l'an passé, donne un excédent de 71 312.41 €.

Le conseil municipal approuve tout d'abord le compte de gestion du trésorier, identique au compte administratif.

M. le Maire se retire ensuite des délibérations et Mme Lysiane JOLY, 1^{ère} adjointe au Maire, procède au vote du compte administratif M49 2014, qui est approuvé à l'unanimité.

Une fois le besoin d'autofinancement d'investissement couvert (compte 1068), la somme de 67 186.63 € est affectée à l'excédent reporté de fonctionnement (compte 002) pour 2015.

Pour ce qui est des volumes d'eau anormalement élevés renvoyés à la station de St-Valery/Somme, une grosse infiltration d'eau émanant de la rivière a été détectée puis réparée impasse de la Tuffière. Les contrôles se poursuivent néanmoins, les employés communaux étant amenés à vérifier les regards tout le long de l'année, afin de détecter tout rejet d'eau de pluie dans le réseau.

Comme chaque année, VEOLIA a fait parvenir son rapport du délégataire pour l'exploitation du réseau en 2014. A partir de celui-ci, la commune a élaboré son rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public d'assainissement collectif 2014. Celui-ci est approuvé par le conseil municipal et sera publié sur le site internet www.services.eaufrance.fr.

II- TRAVAUX

Mme Lysiane JOLY présente les différents points débattus ce jour :

Logements OPSOM

Une réunion a eu lieu le 3 juin dernier devant l'ancien presbytère. La démolition de l'ancienne caserne commencera le 15 juin, et celle du bâtiment suivra, après la fête. La construction devrait commencer en septembre. L'entreprise a demandé une emprise d'au moins 2.50 m sur la départementale, l'agence routière devant se prononcer prochainement. Les cabanes de chantier seront placées à côté des ateliers.

Bâtiment rue Basse Boulogne

Le 13 février 2015, le conseil municipal a choisi de faire jouer son droit de préemption urbain pour acquérir le bâtiment CHEVALLIER à l'angle de la rue Basse Boulogne et de la place Robert Becquet. Le point est fait sur l'ensemble des démarches administratives qui ont eu lieu depuis, et sur les difficultés rencontrées. L'acte de propriété devrait arriver prochainement, il sera enregistré, et les clefs pourront ensuite être récupérées. L'assurance communale a de plus été contactée.

Des frais supplémentaires correspondant aux émoluments de la vente ont dû être payés à l'avocat chargé de l'affaire, soit 3 145.28 euros.

Notons que le cabinet choisi pour l'étude d'accessibilité des bâtiments communaux n'a pas encore pu intervenir, son rapport devant s'effectuer sur l'ensemble des propriétés communales.

Gaz

La société TOTALGAZ est désormais devenue FINAGAZ. Celle-ci continue ses prospections sur la commune, afin de recenser les personnes intéressées.

Le conseil analyse l'étude fournie par FINAGAZ concernant les bâtiments communaux, révélant les économies engendrées par le passage au gaz, mais sans la prise en compte de l'investissement nécessaire pour changer les chaudières (école et logement de l'ancienne poste). Des devis doivent donc être demandés, sachant que la commune, si elle demande un branchement gaz, aura trois ans pour se raccorder. Des aides pourraient être obtenues. Pour ce qui est de l'actuel secrétariat de mairie ou du stade, il n'y a pas de changement de chaudière à envisager. La question sera revue prochainement.

L'emplacement de la future cuve de stockage, le long des haies du stade, a été validé par FINAGAZ, sous réserve d'un essai avec le camion « gros porteur » chargé des futures livraisons. Une aire de retournement doit être mise en place par la société. Les abords devant être sécurisés, la commune doit prévoir de faire abattre les haies, tout d'abord le long du stockage, puis jusqu'au bout du terrain de football. Notons que ces haies sont également une gêne pour la parcelle agricole voisine.

Le Conseil départemental sera contacté afin de savoir si son personnel peut effectuer ce travail, puis récupérer les copeaux de bois pour le Département.

Rue Machet Chollet

Les travaux devraient démarrer début juillet, à la suite des travaux en cours côté Ochancourt.

Aide du Département

Un nouveau dispositif a été mis en place par le Conseil Départemental pour les communes ayant mobilisé la totalité de leur dotation IDEAL 2012 – 2015. Ce soutien exceptionnel concerne uniquement des travaux prêts à démarrer, avec consultation d'entreprises lancée, et doit être demandé en une seule fois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide donc d'inclure dans sa demande d'aide les travaux inscrits au budget lors de la précédente réunion : rejointoiement de briques à l'église (Entreprise DUFOSSE pour 4 874 euros HT), protection des vitraux (Entreprise IN VITRAUX pour 5 458.75 euros HT), pose d'une toiture aux ateliers et renouvellement des gouttières à l'école (entreprise DEHESDIN pour 4 290.16 et 5 197.24 euros HT), et étude pour travaux d'aménagement à la salle des fêtes (Cabinet LAMY pour 3 600 euros HT). Une subvention de 20 %, soit 4 684.03 euros, pourrait être obtenue, sous réserve de validation du Département.

Lotissement de La Sollette

Le rapport de la DRAC concernant les découvertes archéologiques n'est pas encore arrivé.

A la demande de la DDTM et concernant l'instruction en cours du permis d'aménager, le conseil autorise la Communauté de communes à prévoir des travaux sur l'emplacement réservé n°1, le long du chemin de La Sollette.

III- MANIFESTATIONS

Fête locale

La commission des fêtes et cérémonies s'est réunie le 4 juin dernier. Le conseil municipal valide le programme établi. La Bidayenne et Tam Tam Percu défilent dans les rues du village puis joueront en alternance au niveau des manèges. Le conseil municipal accepte d'offrir aux musiciens un encas ainsi qu'une boisson. Un apéritif concert sera servi à la suite, au profit de la Batterie-Fanfare. Le lendemain, l'harmonie de Mons Boubert jouera à la salle des fêtes vers 17h, pour un coût de 320 euros.

Spectacle de fin d'année scolaire

La fête se déroulera le vendredi 26 juin à 18h30 à la salle des fêtes.

Maisons fleuries

Le passage du jury dans le village aura lieu le vendredi 10 juillet, à partir de 13h30. Il est demandé aux personnes souhaitant participer au concours de laisser leurs portails ouverts. La commune de Mons-Boubert sera contactée pour participer au jury ; Mme Bénédicte FOUQUEMBERG représentera la commune d'Arrest au sein du jury de Mons le 5 juillet prochain.

13 et 14 juillet

Le pique-nique habituel sera organisé sur le parking en herbe, ou sous le préau selon le temps. La retraite aux flambeaux partira de l'abribus rue de Drancourt. Après le vin d'honneur, le bal animé par

M. Christophe BOULET clôturera la soirée. Une somme de 200 euros lui sera versée pour cette prestation.

Le lendemain, après la cérémonie au monument aux morts et au cimetière, aura lieu la distribution des prix du brevet des collèves et des brevets de secourisme, à côté de l'église. Une somme de 230 euros sera retirée à la trésorerie pour les jeux organisés par les animateurs du centre. Le fait de distribuer de l'argent aux enfants est discuté. Il est précisé que cette tradition est très appréciée, que les sommes sont modiques et que tout se passe toujours dans une très bonne ambiance.

VI- QUESTIONS DIVERSES

Contrôles Veritas

Comme tous les ans, la salle des fêtes, l'école et la cantine ont fait l'objet d'un contrôle de leurs installations électriques par la société VERITAS. Les rapports font apparaître de nombreux points à mettre aux normes. M. Stéphane BOURGEOIS étudiera ces documents afin d'en faire la synthèse au conseil municipal.

Pour ce qui est de la salle des fêtes, le conseil retient le devis de GEDIMAT (840 euros HT) pour la fourniture de volets qui seront posés en remplacement des portes de placards hors service.

Deux containers de 1 000 litres seront également achetés à l'UGAP (202 euros HT pièce), les volumes de détritiques étant de plus en plus importants quand la salle est louée.

Décision modificative

Les emprunts signés pour l'achat du tracteur et du bâtiment communal ayant été passés avec remboursements trimestriels, les premières échéances sont à inclure au budget dès cette année. 5 500 euros sont donc inscrits en dépenses d'investissement (1641) pour le capital à rembourser en 2015 ; 3 200 euros sont inscrits à l'article 21311 pour payer les émoluments de l'avocat suite à l'achat du bâtiment. Cette somme totale de 8 700 euros sera prélevée sur le fonctionnement (021-023).

En fonctionnement, 800 euros (intérêts des emprunts) sont inscrits au 66111. 9 500 euros sont donc déduits de l'article 61522 « entretien de bâtiments ».

Commissions Bâtiments et Voirie

Ces commissions se réuniront le jeudi 25 juin à 18h30, afin d'étudier la sécurisation du parking de l'école par des barrières. La question de l'accessibilité devra être prise en compte.

Contrat Unique d'Insertion

L'Arrestois dont le profil correspondait le mieux pour le poste de CUI n'a finalement pas pu être recruté, car il n'entrait pas dans les critères d'éligibilité de l'Etat, comme la majorité des postulants. Au final, c'est M. José VIDAL qui a été retenu ; il devrait commencer au 1^{er} juillet, à 20 heures par semaine, pour 1 an renouvelable. La convention de Pôle Emploi est en cours d'élaboration.

La commune recherche également quelqu'un pour faire le grand ménage de l'école, deux semaines au mois d'août, avec Sabine DUFRIEN ; les personnes intéressées doivent le faire savoir en mairie.

Piégeage de taupes

Le conseil ne retient pas le devis de la société Taupes Action Picardie pour le cimetière, le montant étant jugé trop élevé. Il sera demandé à M. André LELONG, qui se charge déjà du stade, s'il peut poser quelques pièges au cimetière.

Aménagement et fleurissement du village

Les fleurs ont été mises place dans le village, mais des vols ont déjà été constatés, ce qui est navrant. Les plantations d'arbustes ont été réalisées face au hangar de M Jean-Pierre BONART. Mme PAGES de la société SIMER sera contactée pour poursuivre l'aménagement de ce secteur.

Les bancs du jardin public sont en train d'être repeints. L'un deux est en place.

La question de l'emplacement et de la teinte des tables de pique-nique sera vue en commission.

Communauté de communes

Mme JOLY communique les jours et heures des prochains concerts de l'école de musique intercommunale.

Amiens Capitale

A la demande de l'Association des Maires de France, le conseil municipal accepte d'apporter son soutien à ce qu'Amiens demeure Capitale régionale administrative.

Remboursement

Le conseil municipal accepte le remboursement par l'amicale des sapeurs-pompiers pour vêtements achetés fin 2014, soit 1 039.02 euros.

Victimes civiles

La proposition de confectionner une plaque pour les victimes civiles de 1940 est de nouveau évoquée. Diverses interrogations apparaissent : Pourquoi avoir attendu tant d'années pour soulever ce problème ? Le fait de placer cette plaque dans l'église, édifice religieux, est-elle judicieuse ? L'actuelle mairie ne pourrait-elle pas servir à l'avenir pour accueillir ce genre d'hommage, ou tout autre objet ancien ou souvenirs ? Est-il nécessaire de faire graver une plaque : pourquoi pas un cadre reprenant le nom des personnes concernées ? La réflexion se poursuit.

DPU

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur la vente de la propriété de M. DURIEZ (E263-264-265).

Eoliennes

Le conseil municipal n'émet pas d'avis contraire à l'exploitation de nouveaux aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de Nibas.

V- QUESTIONS D'INITIATIVES

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG souhaiterait que la commission école, jeunesse et sports, bibliothèque se réunisse pour faire le point sur l'année qui se termine, les activités existantes, la cantine, les besoins divers... Elle pense également qu'il serait intéressant de réunir une nouvelle fois l'équipe d'encadrement périscolaire afin de faire le bilan de l'année avec les parents, les projets de l'année à venir... Mme FOUQUEMBERG demande si des travaux, comme la peinture d'une classe, sont envisagés pour la rentrée. M. le Maire explique qu'une remise en peinture n'est pas prévue, mais que le conseil de classe ne s'est pas encore déroulé pour connaître les doléances des enseignants.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG dit que le repas des aînés s'est bien déroulé et en demande le coût : le repas a coûté 3 370 euros, et l'animation musicale 380 euros. Les participants ont passé un agréable moment.

M. Stéphane BOURGEOIS explique que l'association des fêtes rencontre un problème de disponibilité de salle pour l'organisation du goûter des aînés de fin d'année. M. le Maire pense que les élections régionales peuvent être déplacées dans une salle de l'école, afin de libérer la date du 6 décembre à la salle des fêtes.

M. Sylvain PROBOLA évoque le problème de propreté des trottoirs et caniveaux sur Arrest ; la remarque avait déjà été faite il y a un an. M. le Maire explique qu'entre le départ du contrat CUI et les vacances des employés, la main d'œuvre manquait dernièrement. M. PROBOLA pense qu'il s'agit plutôt d'un problème d'organisation et de priorités. Une rue doit être terminée avant d'entamer d'autres tâches. La place devrait être balayée régulièrement... Une piste de réflexion : pourquoi ne pas sous-traiter certains travaux à des entreprises pour privilégier le travail des employés sur la voirie ? M. le Maire explique également que le village se fleurit, mais qu'en contrepartie, l'arrosage prend énormément de temps. Les remarques sont prises en compte afin d'améliorer les choses.

M. Christophe BOULET relaye la demande du club de football de St-Valery qui souhaiterait délocaliser ses matches de jeunes à Arrest. M. le Maire pense que l'ASA doit déjà en débattre en assemblée générale, avant que le conseil ne se prononce.